MINISTERE DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE L'EXECUTION COMPTABLE DES BUDGETS

وزارة المالية المديرية العامة للمحاسبة

مديرية ألتنظم و التنفيذ المحاسبي للميزانيات

## INSTRUCTION N° 04 DU 09/04/2008 MODIFIANT ET COMPLETANT L'INSTRUCTION N° 06 DU 10/Avril /1993

<u>OBJET</u>: Prise en charge des indemnités compensatrices des frais engagés à l'étranger par les personnels civils et militaires

**REFER**: - Décret exécutif n° 02-466 du 24/12/2002

- Instruction n° 06 du 10 avril 1993

Dans le cadre du règlement des indemnités compensatrices des frais engagés à l'occasion de missions temporaires à l'étranger, les dispositions de l'instruction visée en référence ont prévu la prise en charge sur les crédits du budget de l'Etat, des frais liés à l'obtention des visas et des frais représentant les commissions de change perçues par les banques.

La présente instruction a pour objet d'étendre ces dispositions aux frais de vaccination et de médicaments engagés par les fonctionnaires à l'occasion de missions à l'étranger.

Ces frais sont justifiés par :

- La facture correspondante précisant les nom et prénom du missionnaire.
- Une copie de l'ordre de mission

Ces documents sont remis au régisseur d'avances, aux fins de remboursement, dans les mêmes conditions que pour les autres frais cités ci-dessus.

Je vous demande de veiller à l'application des dispositions de la présente instruction.

LE DIRECTEUR DE LA REGLEMENTATION ET DE L'EXECUTION COMPTABLE DES BUGET

Signé: M. K. LAKH

## **DESTINARAIRES:**

## Pour exécution :

- Trésorerie centrale
- Trésorerie principale
- Trésoreries de wilaya
- Trésoreries des communes et trésoreries des secteurs sanitaires et CHU

## **Pour information :**

- Cour des comptes
- Inspection Générale des Finances
- Inspection des services comptables
- Direction Générale des impôts
- Direction Générale du Budget
- Direction Générale du domaine national
- Direction Générale des douanes
- DAM des ministères
- Agence comptable centrale du Trésor
- Directeurs régionaux du Trésor